

(1)

[N° 5 — VII]

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1923-1924

VII BUDGET

DU

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1924

SENAAT VAN BELGIË

ZITTIJD VAN 1923-1924

VII BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1924

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom aux Chambres Législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1924 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 284,585,648 97

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . 25,674,239 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 310,259,887 97 conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT.

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Wetenschappen en Kunsten en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen Naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Wetenschappen en Kunsten voor het dienstjaar 1924 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 284,585,648 97

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . 25,674,239 »

Te zamen, op de som van . . . fr. 310,259,887 97 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

(3) (Min. des Sciences et des Arts.)

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1923. | Gegeven te Brussel, den 22ⁿ October 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Sciences et des Arts,

VAN 'S KONINGS WEGE :
*De Minister van Wetenschappen
en Kunsten.*

P. NOLF.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

(4 - 31)

N° 5 VII

1923 - 1924

Budget du ministère des sciences et des art pour l'exercice 1924
Begrooting van het ministerie van wetenschappen en kunst voor het dienstjaar
1924

Cfr. 35 mm.

14 plans

VII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1924

(34 - 101)

N° 5 VII

1923 - 1924

Budget du ministère des sciences et des art pour l'exercice 1924
Begrooting van het ministerie van wetenschappen en kunst voor het dienstjaar
1924

Cfr. 35 mm.

33 plans

NOTE-ANNEXE.

ART. 9. — L'augmentation demandée se justifie : 1° par l'accroissement du nombre de pensions et de leur taux moyen; 2° par les conséquences budgétaires de l'application de l'arrêté royal du 22 février 1921 (*Moniteur* du 6 mars) qui met à la charge du Département liquidateur, non plus le premier trimestre de la pension ou une fraction, mais tous les arrérages échus à l'expiration du trimestre pendant lequel la Cour des Comptes approuve le règlement de la pension, le plus souvent neuf mois après l'entrée en jouissance de celle-ci.

ART. 10. — A la suite du relèvement des pensions, en exécution de la loi du 3 juin 1920, les charges incombant à l'État, conformément aux prescriptions de l'article 1^{er} de la loi du 31 mars 1884, se sont accrues chaque année et nécessitent l'augmentation de crédit demandée.

ART. 157 (nouveau). — *Les indemnités temporaires et mobiles de vie chère sont transférées du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires.*

Le crédit est calculé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1924.

Ce crédit se décompose comme suit :

1. Administration centrale	fr.	468,000	»
2. Sciences :			
a) Observatoire royal		50,700	»
b) Institut royal météorologique		21,750	»
c) Bibliothèque royale		82,500	»
d) Musée royal d'histoire naturelle		76,353	»
e) Archives générales du Royaume		30,602	»
f) Archives de l'État dans les provinces		36,360	»
3. Enseignement supérieur		712,500	»
4. Enseignement moyen :			
a) Inspection des établissements d'instruction moyenne		26,100	»
b) Athénées royaux et écoles moyennes de l'État		3,375,000	»
c) Personnel des établissements d'instruction moyenne de l'État en disponibilité		37,500	»
A REPORTER . . . fr.		4,917,365	»

REPORT . . . fr. 4,917,365 »

5. Enseignement normal :

a) Inspection des écoles normales	9,600 »
b) Inspection diocésaine. Délégués des chefs des cultes protestant et israélite	46,500 »
c) Établissements normaux de l'État et sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur . . .	651,600 »
d) Écoles normales agréées	345,000 »
e) Musée scolaire national.	3,600 »

6. Enseignement primaire 18,612,900 »

7. Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques :

I. — *Beaux-Arts.*

a) Expositions générales des Beaux-Arts (gardien du matériel)	1,215 »
b) Inspection des académies et écoles de dessin . . .	2,430 »
c) Musée royal des Beaux-Arts de Belgique, Musées ancien et moderne et Musée Wiertz. Surveillance .	72,417 »
d) Musées royaux du Cinquantenaire	108,000 »
e) Château de Mariemont	9,750 »
f) Château de Gaesbeek	1,215 »
g) Pavillon chinois et Tour japonaise	6,750 »
h) Commission royale des Monuments et des Sites . .	9,000 »
i) Inspection des écoles de musique	1,215 »

II. — *Lettres.*

j) Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux- Arts de Belgique	12,000 »
k) Académie royale de langue et de littérature françaises.	4,050 »
l) Académie royale flamande de langue et de littérature.	3,675 »
m) Services belges de bibliographie et des échanges internationaux	12,750 »

III. — *Bibliothèques publiques.*

n) Bibliothèques publiques	8,475 »
--------------------------------------	---------

A REPORTER. . . . fr. 24,839,507 »

	REPORT. . . . fr.	24,839,507 »
8. Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation.		2,400 »
9. Quote-part dans les indemnités de vie chère du personnel du Comité supérieur de contrôle.		7,121 »
10. Quote-part dans les indemnités de vie chère du personnel de l'Office central des imprimés.		3,491 »
	TOTAL. . . . fr.	<u>24,852,519 »</u>

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES
ET DES ARTS
POUR L'EXERCICE 1924.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des Beaux-Arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1924, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs années.

Les engagements éventuels seraient portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1925 si ce Budget était grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seraient signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

(406)

(108 - 109)

N° 5 VII

1923 - 1924

Annexe N°2
Beaux-arts
relevé

Cfr. 35 mm.

1 plan